

Hans Schipulle, facilitateur PFBC

Bonn, 6 mai 2010

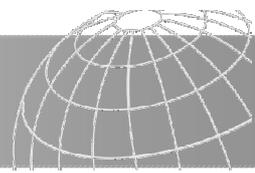
Chers membres,

Au moment où la Facilitation allemande se prépare à passer le volant du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo à nos amis Canadiens, j'aimerais attirer votre attention sur cinq messages clés que nous voudrions passer.

1. La Facilitation du PFBC reconnaît et salue le développement positif général et la mise en œuvre par la COMIFAC/PFBC du plan régional (« Plan de convergence »)

Grâce aux compétences professionnelles et à l'engagement personnel du Président en exercice (Monsieur Bizot, Ministre de la RCA) et de la nouvelle équipe dirigeante du Secrétariat exécutif (avec à sa tête Raymond Mbitikon, Secrétaire exécutif, et son adjoint Martin Tadoum), les Etats membres de la COMIFAC et les partenaires du PFBC ont pu, depuis 2008, améliorer la gestion et le suivi de la mise en œuvre du Plan de convergence régional tout en suivant et contribuant à l'évolution de l'agenda politique international sur les forêts. Même si l'évaluation du Plan de convergence régional en 2008 a révélé un manque d'engagement de certains acteurs clés du secteur forestier dans de nombreux Etats membres, des progrès ont néanmoins été enregistrés dans (i) la mise en œuvre des réformes sectorielles, (ii) l'implication des parlementaires ainsi que dans (iii) l'amélioration de la participation de la société civile.

- La réforme institutionnelle de la plate-forme de la société civile (CEFDHAC) a débouché sur l'élection d'un comité régional de pilotage (juillet 2009), qui s'est engagé à communiquer régulièrement avec les ministères des forêts et les gouvernements des pays de la COMIFAC.
- Le changement de paradigme vers la gestion forestière durable au sein du secteur privé, dû en grande partie aux incitations du marché et aux négociations sur les règles du commerce du bois, a permis la certification FSC de près de 5 millions d'hectares en moins de 4 ans.
- La visibilité de la région et son impact dans le cadre des négociations sur le changement climatique et la biodiversité s'est fortement accrue.
- La coordination entre les partenaires au développement s'est intensifiée et de nouvelles informations scientifiquement avérées sur l'état des forêts du bassin du Congo sont disponibles. A l'occasion de nombreux plates-formes de dialogue, les partenaires au développement ont pu échanger ouvertement et développer des visions communes sur des problématiques essentielles.
- De nouveaux financements extérieurs substantiels ont été rendus disponibles, en particulier par le biais des programmes régionaux (BAD, BM, FEM) et bilatéraux (USA/CAN/ALL/FRA) ainsi que par les Fonds pour les



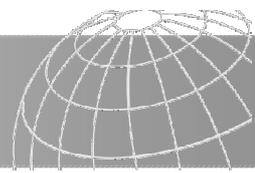
Forêts du bassin du Congo/ FFBC (GBR, NOR) où la COMIFAC et le PFBC jouent un rôle actif. En outre, de nouvelles ressources générées par des services environnementaux pourraient être bientôt disponibles.

- Le nombre de membres du PFBC a augmenté et la promotion des objectifs et du mode de coopération du PFBC auprès de nouveaux acteurs dans la région – en particulier de la Chine – affiche des résultats prometteurs.

2. A l'opposé de ces développements positifs, un certain nombre de domaines suscitent une grande inquiétude à la Facilitation. Permettez-moi de souligner trois de ces domaines qui nécessitent, à mon avis, un positionnement clair et une action corrective concertée du PFBC :

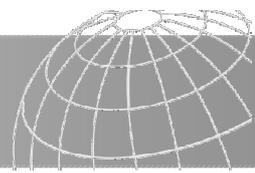
a) **Faiblesses institutionnelles persistantes au sein de la COMIFAC :**

Pour ne pas être comme plusieurs autres institutions régionales qui ont cessé d'exister à partir du moment où les financements extérieurs des projets ont tari, les Chefs d'Etat d'Afrique centrale ont délibérément basé la structure opérationnelle de la COMIFAC sur un mécanisme de financement autonome (MFA) et durable afin de garantir le professionnalisme de la Commission, sa crédibilité et sa solidité dans la coordination des efforts de GDF dans la région et la mobilisation de l'aide extérieure. Cependant, les Etats membres n'ont pas encore réussi à établir ce mécanisme et, pire encore, plusieurs d'entre eux n'ont pas versé leurs contributions. Malgré les engagements réitérés des chefs d'Etat (le dernier remontant à septembre 2009 lors de la conférence extraordinaire CEEAC-COMIFAC à Kinshasa), la relation budgétaire entre la COMIFAC et son organisation « de tutelle » la CEEAC continue à être floue. Aucune avancée n'a été signalée depuis la réunion des Ministres des Finances du mois dernier à Ndjamena au Tchad. De plus en plus frustrés et pour faire face aux charges récurrentes de la COMIFAC, les Ministres des Forêts discutent actuellement des modalités permettant de prélever un certain pourcentage des budgets des programmes régionaux financés par les donateurs ou d'obtenir le soutien de la Banque Africaine de Développement. Les bailleurs de fonds sont strictement contre ce genre de pratiques, qui ne s'appliquent normalement qu'aux ONG. Le Bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC à Yaoundé (qui espère toujours voir d'autres partenaires se joindre à lui) ne peut ni ne veut se substituer aux contributions des Etats membres. Les partenaires du PFBC sont de plus en plus inquiets sur ces symptômes révélant une appropriation en diminution et qui pourrait finir par menacer la nature de la COMIFAC comme une structure intergouvernementale indépendante, plaque tournante régionale et institution de « tutelle » du PFBC. Nous devons poursuivre le dialogue politique à tous les niveaux (d'autant que nous sommes déjà nombreux à le faire) afin d'exprimer nos grandes inquiétudes. Nous pourrions saisir à cet effet deux occasions utiles : (i) la



passation cette année de la présidence tournante de la COMIFAC de la RCA à la RDC où à la suite du fort engagement du Président actuel, M. Bizot, le Ministre entrant, M. Endundo, devrait bénéficier de tout notre soutien afin de maintenir l'élan créé. (ii) la célébration du 10^e anniversaire de la Déclaration de Yaoundé (1999) en RDC qui vient d'annoncer son intention d'accueillir un sommet, bien qu'il n'y ait pas encore d'indications claires quant à la date prévue ou à la façon dont le processus préparatoire sera organisé afin de permettre aux partenaires de faire part de leurs réflexions. Mais en attendant, le SE de la COMIFAC a établi un comité *ad hoc* regroupant plusieurs partenaires du PFBC et qui fera des propositions de sujets à soumettre à l'approbation des chefs d'Etat.

- b) **Position régionale dans les négociations sur le changement climatique, la biodiversité et le financement de la GDF :** L'aide de plusieurs partenaires du PFBC a permis aux pays de la COMIFAC d'améliorer leurs capacités à définir et défendre toujours plus efficacement leurs positions dans des négociations internationales sur le REDD, l'APA, etc. Toutefois, il subsiste encore un besoin de renforcer ces capacités, de mobiliser les compétences, de coordonner les acteurs pertinents au niveau national et de soutenir les équipes de négociation travaillant dans un contexte difficile (elles doivent, par ex. conduire des négociations informelles en anglais et sont confrontées à des négociateurs des Nations Unies très expérimentés provenant d'autres régions forestières ayant parfois des intérêts concurrents). Il faudra également s'assurer que les décideurs d'Afrique centrale pourront à l'avenir préserver l'équilibre entre les attentes toujours croissantes auprès des mécanismes de financement (REDD, APA) et une évaluation plus réaliste de l'état des négociations. La vision idéale des mécanismes à même de mobiliser d'importants flux d'argent devra être confrontée à la dure réalité et prendre en compte des facteurs concrets qui détermineront si tel groupe d'acteurs peut ou non bénéficier de résultats potentiels. Ces facteurs sont, entre autres : (i) les négociations difficiles sur des scénarios de référence ; (ii) l'accès au financement basé sur la performance ; (iii) la nécessité de respecter les mécanismes de financement difficiles à gérer (comparativement au simple partage de ressources budgétaires provenant de fonds multilatéraux à accès équitable) ; (iv) les exigences scientifiques et technologiques strictes de l'approche MRV ; (v) des coûts de transaction élevés ; (vi) des relations commerciales asymétriques et (vii) les intérêts concurrents des pays en développement. Surtout, les nombreuses années d'expérience en matière de GDF et de préservation de la biodiversité montrent que l'argent seul ne peut résoudre les problèmes liés à la faiblesse des structures, aux conflits sur l'utilisation des terres, aux intérêts commerciaux contradictoires ou aux changements démographiques,

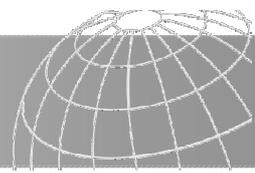


économiques et sociaux. Des millions ont été investis sans que cela ne réduise substantiellement les taux de déforestation et de dégradation des forêts. Les défis fondamentaux de la gouvernance devront être surmontés si l'on souhaite faire meilleur usage des milliards qui sont attendus.

- c) **Coordination des initiatives REDD** : De nombreux partenaires du PFBC apportent un appui aux pays de la COMIFAC dans la préparation des négociations et la mise en œuvre des mécanismes REDD. Toutefois, les leçons tirées de la Déclaration de Paris et de l'Agenda d'Accra semblent avoir été négligées : souvent, les pays sont poussés par des intérêts institutionnels (par ex. organisations multilatérales, agences bilatérales, ONG internationales) ou commerciaux (par ex. technologies satellitaires, consultants). De plus, les critères de transparence basés sur la feuille de route établie par le groupe de travail climat de la COMIFAC ne sont pas respectés. Bref, il n'y a pas d'homme fort à la barre régionale, ce qui représente une autre carence due à la faiblesse institutionnelle de la COMIFAC. Les décisions prises lors d'une récente réunion ministérielle (du 19 au 21 avril à Brazzaville, à laquelle seuls trois Ministres de la COMIFAC étaient présents), en préparation à la conférence REDD du 27 mai à Oslo, risquent de compliquer encore la situation. Un nouveau rôle de coordination des initiatives REDD a été créé (tutelle : République du Congo ; sa relation avec le SE-COMIFAC, le Groupe de travail sur le climat et la coordination des négociations sur le climat de la RDC, mérite d'être davantage clarifiée) et la CEEAC a été chargée de contribuer à l'instauration d'un groupe de recherche sur le climat pour l'Afrique centrale.

Outre les sujets ci-dessus, permettez-moi d'attirer votre attention et faire le point sur le dialogue en cours avec les acteurs chinois et le rôle du secteur privé dans la gestion forestière durable.

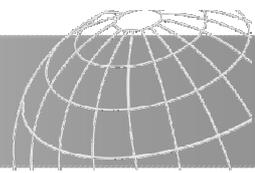
3. Dialogue avec les acteurs chinois : Depuis plus de dix ans, les pays d'Afrique centrale sont témoins d'une activité chinoise croissante dans le secteur forestier ou dans des acteurs connexes (infrastructure, agriculture et mines) et ressentent le besoin d'élargir le dialogue sur la gestion forestière durable avec les représentants du gouvernement chinois (State Forest Administration), les entreprises chinoises intéressées par diverses formes d'utilisation des terres et des ONG travaillant avec des partenaires chinois. Les membres du PFBC ont donc commencé à coopérer avec ces derniers sur des initiatives pilotes. Aujourd'hui, il existe une large gamme d'activités liées à ces questions, comme les conférences organisées en Chine sur le commerce légal et durable du bois (UICN/WWF/USA), le programme « Application de la réglementation forestière, gouvernance et échanges commerciaux » (FLEGT) de la



Communauté Européenne (CE/GBR/ALL/UICN), la formation aux instruments de repérage du bois (GBR/CE/USA/UICN/WWF), la recherche sur le commerce du bois et ses conséquences (CIFOR), les missions d'étude en Afrique (WWF/UICN) et la promotion des échanges interprofessionnels par le biais d'ateliers à Libreville et Douala (COMIFAC/IFIA/WWF/facilitation du PFBC). L'amendement à la loi Lacey en 2008 et la création du mécanisme de coordination bilatéral UE-Chine en matière de FLEGT en janvier 2009 ont marqué un tournant dans la capacité des partenaires au développement à structurer les échanges internationaux sur le bois avec la Chine. Après avoir consulté les représentants gouvernementaux et les parties prenantes du secteur forestier à Pékin en avril 2009, l'équipe de facilitation du PFBC en a rendu compte aux différents partenaires, organisé une série de réunions de suivi avec le SE de la COMIFAC et les représentants de la SFA et proposé une feuille de route pour les actions à venir lors de la réunion du CCR du PFBC tenue en mai 2009 à Douala.

D'autres consultations ont eu lieu en mars 2010 entre la SFA et le SE de la COMIFAC avec la participation de l'équipe de facilitation du PFBC et l'aide de l'UICN, en marge de la manifestation RACEWOOD à Douala, et se sont poursuivies le 26 avril 2010, cette fois avec le soutien du WWF. Il s'agissait d'instaurer une relation plus structurée entre la SFA et la COMIFAC, qui s'intègre dans le cadre du Forum de coopération sino-africain (FOCAC) et fournisse, entre autres, la base pour la formation d'experts africains en Chine, l'amélioration des directives de la SFA sur la gestion des forêts à l'intention des entreprises chinoises à l'étranger et leur adaptation à la région de l'Afrique centrale. L'objectif était également d'encourager les échanges professionnels sur l'état actuel de la gestion forestière durable, de la certification et de la préservation de la biodiversité.

4. Rôle du secteur privé dans la GDF : Le besoin des pays d'Afrique centrale d'être davantage soutenus dans leurs efforts de promotion de la GDF et de préservation de la biodiversité, basés sur la stratégie régionale, est indiscutable. Toutefois, l'expérience montre qu'en raison de la faiblesse des administrations, la gestion des aires protégées a tendance à avoir moins d'impact sur le braconnage et à être moins efficace dans la préservation des paysages forestiers à haute valeur que les concessions bien gérées d'exploitation forestière, qui respectent les principes de durabilité du FSC. Suite à la série de polémiques sur cette question, apparues pendant la conférence du FSC au Cap en 2008, plusieurs partenaires du PFBC (dont le WWF, l'UICN et le nouveau membre FSC International) ont organisé des ateliers à Douala (en février et mai 2009), Kinshasa (mars 2009) et pendant la plénière du PFBC à Yaoundé en novembre 2009. Les partenaires ont essayé, parfois sans y parvenir, d'intégrer au dialogue des ONG sceptiques comme Greenpeace, Global Witness et la

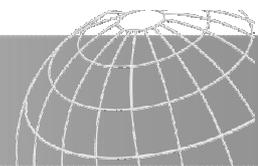


Rainforest Foundation, afin d'établir un consensus sur la base de la stratégie de la COMIFAC. Ils se sont accordés sur le fait que mettre en avant le rôle des entreprises modèles œuvrant dans le cadre de la loi et agissant de manière exemplaire sur les questions d'aménagement forestier durable et de certification semble être la meilleure façon de réconcilier les intérêts du développement et ceux de la conservation des gouvernements d'Afrique centrale et des peuples dépendant de la forêt. Investir dans des plans d'aménagement et la certification est une démarche onéreuse, car les entreprises doivent respecter non seulement les exigences sociales et environnementales, mais aussi les contraintes économiques. Certaines sociétés ont réussi à préserver leur niche de marchés en produits certifiés pendant la récente crise financière qui a eu des conséquences dévastatrices sur les marchés du bois. D'autres se débattent toujours sur les marchés volatiles des bois tropicaux, pendant que d'autres entreprises sont sur le point de fermer et de vendre leurs actifs à des investisseurs aux antécédents inconnus en matière de certification. Pour résumer, il existe de solides raisons pour le PFBC de convaincre les producteurs et consommateurs de bois que les bois tropicaux certifiés constituent un instrument permettant une gestion plus durable et la préservation des ressources forestières.

Finalemment...

La réunion plénière de novembre 2009 à Yaoundé était un grand succès, tant en termes du nombre de participants que du nombre de ministres des pays de la sous-région ayant très activement présidé des ateliers. Les débats intenses et les échanges positifs d'expériences pratiques témoignent certainement de la vitalité du partenariat. En tant que facilitateur actuel, j'ai été particulièrement heureux d'entendre le Haut commissaire canadien annoncer que son pays était prêt à jouer le rôle de facilitation pour la période à venir. Nous avons convenu de travailler en étroite coopération avec la partie canadienne pendant que celle-ci établit sa nouvelle équipe de facilitation et sa feuille de route, en tenant en compte les consultations avec la COMIFAC et d'autres partenaires ainsi que les résultats de l'évaluation en cours du PFBC. Je vous encourage d'ailleurs tous à répondre rapidement au questionnaire !

L'Allemagne continuera à fournir un soutien actif aux acteurs canadiens, comme l'ont fait les deux facilitateurs précédents (USA, FRA). Nous proposons d'ailleurs que le concept de « répartition des tâches » (ou bien de « partenaire chef de file » sur certaines thématiques) tel qu'il a été abordé pendant le CCR de Bangui en 2008, soit de nouveau étudié lors du prochain CCR qui marquera également le début officiel de la facilitation canadienne. Nous sommes actuellement en train de réfléchir à la date et au lieu de cet événement ainsi qu'à la thématique centrale des débats qui pourrait être le développement forestier dans les régions arides et de savane, une question qui répondrait aux besoins



jusqu'ici relativement négligés des pays ne disposant pas d'espaces de forêts denses humides. Toutes vos propositions sont, comme toujours, les bienvenues !

Bien cordialement,

Hans Schipulle